

Proposition d'article faite le 18 décembre 2019 à Blog Patrimoine

De la singularité comptable à l'obligation d'habilité financière ?

Dans mon article du 10 juillet 2018 paru dans l'Agefi Suisse [« Que faut-il faire, vendre ou ne pas vendre ? »](#), j'indiquais qu'il fallait vendre. À cette date, le CAC était à 5434,36 et le 18/12/19 à 5959,60 soit une progression de 9,66% en plus d'un an. Cette progression, pondérée par l'effet « booster » du 18/12/19 de plus de 98,95% de la norme comptable mark-to-market*, devient 0,10%. En plein crise de remise en cause politique mondiale, ai-je eu tort de conseiller de vendre ou aurais-je dû continuer de parier sur le halo comptable « mark-to-market » de plus de 90% ? La singularité de l'information et des indices médiatiques boursiers est de faire fi des réalités de l'offre/demande. Dès lors, cette information et ces indices ne sont pas financiers, mais comptables**. Quoi de plus ironique ? Que penser des multiples chroniques et articles boursiers quotidiens qui « expliquent » et « conseillent » ? Tant de réalités économiques et financières réduites à néant par l'application dogmatique d'une norme que les autorités comptables et financières internationales contestent elles-mêmes ! Norme qui se limitant à prendre le cours de fermeture réalisé par un échange très limité de titres comme seule base de valorisation comptable de l'ensemble des titres, crée un halo fictif quotidien de performances ou contre-performances de plus de 90%***. Halo comptable qui devenu le support d'une chaîne de perceptions sociologiques, économiques, politiques et financières erronées crée une topologie de réactions qui aboutit à un ensemble de décisions dommageables aux effets financiers systémiques destructeurs. Dans ces conditions, sans une professionnalisation éthique de l'information, comment voulez-vous que le marché financier puisse jouer un rôle quelconque de régulation financière ?

Nous professionnels, nous nous sommes laissés majoritairement dépassés par le succès d'approches, de raisonnements et de produits collectifs « mark-to-market », tels les fonds de placement. En réalité, ce qui est appelé financiarisation est la comptabilisation****. Si l'on ne peut aller contre le fleuve des évolutions financières, rien n'interdit d'y mettre des barrages régulateurs efficaces telle l'obligation de publication de l'indice de crédibilité de réalisation des performances annoncées (ICRPA)*****. N'est-ce pas le prix de la sécurité financière, de la prospérité mondiale voire du maintien de la Paix. Merci à l'AGEFI Suisse et à Blog Patrimoine. Christian PIRE

Tous les articles mentionnés ci-dessous sont disponibles sur le site www.agencedecotationihr.com

*Article paru dans l'Agefi du 13 05 15 : « [Le prix doit être reconsidéré.](#) »

** Article paru dans l'Agefi du 23 01 19 : « [Indices boursiers, oui, mais...](#) »

*** Voir quotidiennement www.agencedecotationihr.com

**** Article paru dans l'Agefi du 09 02 18 : « [L'année 2020 verra-t-elle le krach de la comptabilisation ?](#) »

***** Article paru dans l'Agefi du 14 11 17 : « [L'Indice de crédibilité de réalisation des performances annoncées \(ICRPA\)](#) »